## Admissibilité financière aux services d'Aide juridique Ontario



## Aide juridique paiera-t-elle mon avocate ou avocat?

Oui, si vous êtes admissible aux services et que votre avocate ou avocat fait du travail d'aide juridique. Consultez le tableau à droite pour voir si vous êtes admissible. Dans certains cas, nous pourrions vous demander de rembourser vos frais juridiques — nous vous donnerons de plus amples renseignements à ce sujet lorsque vous présenterez votre demande. Nous vous poserons des questions sur vos avoirs comme l'argent que vous avez en banque, vos investissements, vos propriétés, etc.

Si vous avez une affaire de droit de la famille concernant une situation de violence familiale que vous vivez, dites-le-nous lorsque vous présentez votre demande, nous avons des services spéciaux.

## Que se passe-t-il si vous n'êtes pas admissible aux services d'une avocate ou d'un avocat?

Nous pourrions vous aider par téléphone ou vous apporter une assistance juridique au tribunal si vous êtes en cour et que vous avez besoin d'une aide immédiate.

Consultez le tableau à droite pour voir si vous êtes admissible à ce service.

Pour de plus amples renseignements, appelez-nous au 1 800 668-8258 ou visitez le site : www.legalaid.on.ca/admissibilite

Nombre de personnes dans la famille	Revenu annuel de votre famille	Pour les affaires de droit de la famille où la violence familiale a été reconnue
1	18 795 \$	22 720 \$
2	32 131 \$	32 131 \$
3	39 352 \$	39 352 \$
4	45 289 \$	45 440 \$
5+	50 803 \$	50 803 \$
Chambreurs célibataires	12 330 \$	

Nombre de personnes dans la famille	Revenu annuel de votre famille
1	22 720 \$
2	32 131 \$
3	39 352 \$
4	45 440 \$
5+	50 803 \$